

PROCES-VERBAL INFORMATIF DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 JUIN 2016

Ouverture de la séance à 20h15 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux. Il salue la présence de Mélanie Gobet, de la Broye et de Chantal Rouleau de la Liberté. Anton Bruni du Murtenbieter s'étant excusé.

Appel : Présents : 28 Excusés : 5 Non excusés : 1

Faisant partie des excusés, Josiane Kohler et Sylvain Carrard ont rejoint la séance au début du point 7) de l'ordre du jour.

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation du PV de la séance du 1er décembre 2015
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis municipal n°1/2016 : Comptes 2015
- 5) Préavis municipal n°2/2016 : Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe
- 6) Préavis municipal n°3/2016 : Règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe
- 7) Préavis municipal n°4/2016 : Marina Port de Faoug
- 8) Informations municipales
- 9) Divers et propositions individuelles

1. Approbation du PV de la séance du 1^{er} décembre 2015

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Informations du Président

Le Président procède à la lecture de la lettre de démission du conseil de Céline Kohler en raison de son déménagement.

Il informe l'assemblée que 2 commissions temporaires ont été nommées récemment:

-> une commission des eaux pour statuer sur les préavis 2 et 3 constituée de: François Cornaz, Josiane Kohler et Hans-Jörg Brechbühl

-> une commission pour statuer sur le préavis n°4/2016 Marina Port de Faoug constituée de : Deborah Kaeser, Martine Krenger, Jérôme Laverrière, Swen Zapla et Olivier Ursenbacher.

4. Préavis municipal n°1/2016 : Comptes 2015

Martine Herrmann explique le préavis. Les comptes présentent un excédent de revenus de Fr. 23'572.77 principalement dû aux produits de la vente de terrains. Une grande partie de l'excédent de revenus perçus a été utilisée pour procéder à des amortissements supplémentaires: amortissement complet de l'équipement du quartier des Vouats, amortissement de la totalité des coûts de construction de la salle communale et amortissement extraordinaire de Fr. 100'000 du local de la voirie. Ceci dans le but de diminuer les charges annuelles pour la Commune.

La Commission de gestion, par son rapporteur *Jérôme Laverrière*, propose d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Roland Tacheron : Page 5 du préavis, comment expliquer la différence d'impôts sur le bénéfice des sociétés perçu en 2015 ? *Martine Herrmann* : Une société avait payé des acomptes conformément à son exercice 2014. L'exercice 2015 a toutefois été nettement moins bon, ce qui explique la différence de revenus perçus.

Yves Mischler : compte 810.319. Est-on taxé uniquement sur ce qui dépasse Fr. 100'000 ? *Martine Herrmann* : Nous sommes assujettis à partir de Fr. 100'000 (les années précédentes nous étions très légèrement en dessous de ce montant). Lorsque l'on est assujettis, c'est directement sur plusieurs années, d'où le paiement rétroactif mentionné dans ce compte.

Pascale Walker : relève que l'endettement par habitant a beaucoup baissé et se situe en-dessous de la moyenne des communes vaudoises. Quel est l'influence de ce résultat pour la Commune concernant la péréquation financière ? *Martine Herrmann* : Nous serons probablement impactés bien que de nombreuses communes s'en sortent plutôt bien pour les comptes 2015. Or, pour déterminer le montant de la péréquation financière, c'est surtout les rentrées d'impôt qui sont prises en compte.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accepter les comptes 2015 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière.

Rapport de la commission de gestion pour le patrimoine et les biens communaux par son rapporteur, J. Laverrière :

-> **Bâtiments, port, défense incendie et protection civile :**

Les travaux sur certaines façades de la salle communale n'ont pas encore été effectués. Ils seront regroupés lorsque d'autres travaux devront être faits. Du retard a été pris dans la remise des permis d'habiter. Ce problème devrait être corrigé d'ici à la fin de l'été 2016. Le nouveau règlement concernant le port communal entrera en vigueur au 1er janvier 2017. Les dossiers de ce dicastère touchent pour la plupart directement les habitants de la commune, c'est pourquoi il est important qu'ils soient suivis avec toute l'attention nécessaire. En raison de différents facteurs qu'elle n'est pas en mesure de juger, la commission a le sentiment que durant l'année 2015, cela n'a pas toujours été le cas

-> **École, mesures sociales et tourisme :**

Les activités principales de l'année 2015 ont été consacrées à l'ASIA : responsabilité de David Aebischer pour l'achat de tout le matériel de la nouvelle école de Salavaux et rédaction d'un nouveau règlement du personnel pour les collaborateurs sous la direction de l'ASIA. L'organisation du SlowUp ou des différentes manifestations organisées par la CCLT permet de maintenir une vie communale attractive pour les habitants.

-> **Forêt, routes, internet, déchets, parc et cimetière :**

Un jardin du souvenir a été créé au cimetière. Un règlement s'y rapportant est en cours de préparation. Le nouveau véhicule a été mis en service. Sur les routes, différents travaux d'entretien de la signalisation et du marquage ont été effectués. La planification et la préparation des travaux d'assainissement contre le bruit sur les routes d'Avenches et de Morat suivent leur cours. Déchets : il a été constaté une augmentation des éliminations « illégales ». Le règlement de la déchetterie va être retravaillé afin de pouvoir mieux gérer les déchets encombrants. Une vitrine a été installée à la déchetterie.

-> **Eau, épuration, domaines, police et transports publics :**

Les hydrantes ont été curées. Une série de mesures ont été effectuées avec le laboratoire cantonal concernant la teneur en fer de notre réseau d'eau potable. Les résultats sont dans les normes. Cet automne, il est prévu de changer la conduite d'eau potable sur un tronçon partant du carrefour près du collège jusqu'à la Mellire. A l'avenir, un projet d'étude devra être mis en œuvre pour voir si le mélange des eaux de source, qui ont un peu trop de nitrates, et des eaux de la nappe phréatique, qui elles ont un peu trop de fer, donnerait une eau de meilleure qualité. Le règlement de police pourrait être changé afin de s'adapter au nouveau règlement cantonal. Notre agent est utile : env. 90 personnes ont été sanctionnées et ont reçu une contravention.

5. Préavis municipal n°2/2016 : Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe

Christophe Gujer présente le préavis. Il s'agit de la mise en conformité du règlement actuel datant de 1968. Le règlement de base a été fourni par le service des communes du Canton de Vaud et adapté à la commune de Faoug selon les infrastructures mises à disposition de la population. Les prix ne doivent pas changer actuellement.

La commission ad-hoc, par son rapporteur, *François Cornaz* propose d'accepter le règlement tel que présenté et propose d'en mettre une copie sur internet ainsi qu'une copie papier au bureau communal à la disposition des citoyens pour consultation.

Yves Mischler : Le règlement mentionne un diamètre min. pour l'évacuation de 15 cm. D'où vient cette mesure et y aura-t-il des contrôles ? *Christophe Gujer* : le règlement cantonal sur lequel on se base fixe à 15 cm la taille optimale pour l'évacuation des eaux. Le règlement actuel ne prévoyait pas de diamètre minimum. C'est pourquoi il n'y aura pas l'obligation pour les constructions existantes d'adapter la taille des tuyaux.

Christine Vetterli : y a-t-il beaucoup de changements par rapport au règlement en vigueur aujourd'hui ?

Christophe Gujer : il n'y a pas grands changements. Les textes ont été modernisés. Les différents types et caractéristiques des canalisations ainsi que les pentes minimums restent les seuls points techniques précisés dans le règlement.

Le Conseil communal décide d'accepter le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux de même que son annexe à l'unanimité.

6. Préavis municipal n°3/2016 : Règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe

Christophe Gujer présente le préavis. Le Grand Conseil a modifié la loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 en date du 5 mars 2013 afin de s'adapter aux exigences procédurales découlant du droit fédéral. L'introduction de cette loi modifiée a été fixée au 1^{er} août 2013. Cette modification clarifie

également l'étendue des obligations légales des communes, précise la nature et la fixation du prix de l'eau, clarifie la nature des rapports entre l'usager et le distributeur et le texte a été adapté aux évolutions terminologiques, juridiques et législatives survenues depuis plus de 45 ans. Le règlement de base a été fourni par le service des communes du Canton de Vaud et adapté à Faoug selon les infrastructures mises à disposition de la population. La Municipalité ne souhaite pas adapter les prix à la hausse aujourd'hui car on ne sait pas encore où l'on va se fournir en eau à l'avenir.

La commission ad-hoc, par son rapporteur *François Cornaz*, propose d'accepter le règlement tel que présenté.

Jérôme Laverrière : l'art. 49 présente 3 points de suspension à la fin. Il faudrait corriger cette erreur. L'art. 9 est trop vague « L'eau est livrée à la pression du réseau et sans garantie quant aux propriétés spéciales qui pourraient être nécessaires pour certains usages ». Chacun paie le même prix pour des prestations différentes, qu'il soit domicilié en haut ou en bas du village. Ce n'est pas correct. L'article devrait mentionner le nombre de bars minimums garantis par la Commune, nombre qui devrait suffire à la consommation usuelle d'un ménage.

Christophe Gujer : Si on fait cela, il faudra installer bon nombre de surpresseurs sur une partie du territoire communal occasionnant de grands frais qui seront inévitablement répercutés sur le prix au m3 d'eau.

Pour l'ECA, aucune pression minimale n'est requise. *Sandra Laverrière* doute qu'il soit nécessaire

d'installer des surpresseurs dans tout le village pour régler le problème. *Jérôme Laverrière* : il faut trouver des solutions qui s'adaptent au développement de la population du village. *Christophe Gujer* : le problème

du haut du village a toujours été connu. Il y a un surpresseur installé à la route H. Druey. *Jérôme Laverrière* : nous ne sommes plus les seuls à avoir des soucis, en discutant avec les voisins, nombreux sont ceux qui rencontrent le même problème.

Laetitia Kohler voudrait savoir combien coûte l'eau dans les communes avoisinantes ? *Christophe Gujer* env. 5.- le m3.

Roland Ledergerber : que fait-on avec le problème de pression ? On vote sur ce règlement et on cherche une solution au problème de la pression. *Jérôme Laverrière* : il faudrait faire des relevés pour avoir une analyse

correcte de la situation. *François Cornaz* : approuve et relève qu'il a également des problèmes de pression chez lui. Peut-être suffirait-il de procéder à un nouveau réglage du surpresseur installé ? *Christine Vetterli* :

Pourrait-on demander à un ingénieur de contrôler les diamètres des conduites qui ont une importance pour la distribution de l'eau ? *Christophe Gujer* : Des mesures de pression aux hydrantes ont été faites

récemment, nous sommes en attente d'un rapport. *Heinz Herrmann* : propose d'accepter le règlement tout en donnant le mandat à la Municipalité d'investiguer concernant la pression. *Pascale Walker* : d'autant plus que cette problématique risque de s'intensifier suite à la réalisation des nouvelles constructions comme celle prévue dans ce quartier.

Le Conseil communal décide d'accepter le nouveau règlement sur la distribution de l'eau et son annexe par 18 pour, 3 contre et 7 abstentions.

7. Préavis municipal n°4/2016 : Marina Port de Faoug

Marc Ursenbacher présente le préavis. Précise que le préavis ne concerne que la partie immergée du port (sont exclus le chantier naval et les bâtiments). Il présente une évolution historique des faits depuis l'obtention par le Canton en 1989 d'une convention d'exploitation du port pour une durée de 30 jusqu'au conflit qui oppose aujourd'hui la Commune à la société Marina Port de Faoug SA concernant une éventuelle prise de participation dans l'exploitation du nouveau port et le transfert officiel de la concession de Jack Beck SA à Marina Port de Faoug SA.

Il précise que le but de ce préavis est d'obtenir l'avis du conseil quant à une participation dans l'exploitation future de ce port et, ce faisant, quant à une reprise des négociations avec Marina Port de Faoug SA en ayant pour objectif la sauvegarde des intérêts communaux. Les détails d'un accord futur devront faire l'objet d'un préavis dans la mesure où les montants qui seraient engagés dépassent la marge de manœuvre de la Municipalité. Il s'agit également de planifier la période après 2029 et négocier au mieux avec le Canton. *Marc Ursenbacher* explique le principe de hiérarchisation des concessions pour plus de clarté.

La commission des finances, par son rapporteur *Roland Tacheron*, propose d'accepter le préavis tel que présenté. Elle souligne notamment que le chapitre 5 de la concession « L'attribution des places d'amarrage se fera dans l'ordre de priorité suivant : besoins locaux, régionaux, canton de Vaud, canton de Fribourg, canton de Berne, autres cantons. Les places attribuées aux propriétaires d'embarcation domiciliés dans d'autres cantons que Vaud, Fribourg ou Berne ne doivent pas dépasser le 25% de la capacité totale » n'est pas respecté au vu de l'attente qui se monte à env. 10 ans aujourd'hui pour qu'un habitant de Faoug puisse avoir une place d'amarrage au vieux port. Elle relève également que le chapitre 6 point 3 « La part communale ne sera pas inférieure à 15% du capital de ladite société. Une telle demande pourra être faite à

partir de la dixième année après la mise en service du port. » est resté sans suite après le refus de la partie adverse.

La commission ad-hoc, par son rapporteur *Deborah Kaeser*, propose d'accepter le préavis tel que présenté. Elle note toutefois que durant près de 30 ans, ce dossier n'a fait l'objet d'aucune discussion tant par le pouvoir législatif qu'exécutif de la Commune. Elle souligne qu'une participation à la gestion du port permettrait à la Commune de développer son tourisme, de mettre à la disposition de ses habitants des infrastructures (kayak, paddle,...) impossible à proposer pour l'instant en raison du manque de place, et finalement de générer des revenus.

Denis Perregaux-Dielf intervient afin de défendre le point de vue de la société Marina Port de Faoug, étant employé depuis de nombreuses années et même actionnaire de cette société depuis 2011. Il estime que le préavis ne tient pas compte du procès-verbal du juge d'instruction. Aucun accord n'a été trouvé car la Commune avait des exigences très gourmandes et elle les a fait connaître avec un manque total de diplomatie. Il suppose que les commissions ont statué sans avoir tous les documents en leur possession et demande au conseil communal d'ajourner le préavis à sa prochaine séance après que les commissions aient reçu tous les documents nécessaires à une prise de position en toute connaissance de cause.

Marc Ursenbacher précise que tous les documents ont été transmis aux commissions qui ont reçu un dossier complet. Seul un courrier de 1996 n'y est pas annexé.

Thierry Feneyrolles : Dans son compte rendu, le juge propose une participation de la commune de 20 à 30%. Cela pourrait être une solution. Avec quel pourcentage la commune voudrait-elle entrer dans la société ? *Marc Ursenbacher* précise que ce n'était qu'une proposition. Nous ne savons aujourd'hui pas quel serait le montant ni le pourcentage de la participation. Il est simplement important que si une participation de la part de la commune est demandée, cette dernière puisse également prendre part aux décisions de la société. Il n'est pas dans l'intérêt de la Commune de nuire à Marina Port de Faoug SA mais de sauvegarder les intérêts communaux. *Marianne Walker* : Nous n'avons pas reçu de réponse à la question de Thierry Feneyrolles. *Marc Ursenbacher* n'a aucun chiffre à donner et mentionne à nouveau que seule une prise de participation permettant à la commune une prise de décision est envisageable. Au conseil ensuite de juger s'il sera d'accord ou non.

Roland Tacheron : Nous sommes rassemblés pour décider si la Commune souhaite l'ouverture des pourparlers pour une prise de participation. La question financière sera débattue en temps voulu.

Pascale Walker aurait aimé recevoir quelques annexes en plus du préavis afin de mieux comprendre les tenants et les aboutissants du sujet. *Patrick Thévoz* : a assisté à la présentation de Marc Ursenbacher aux commissions. Cette présentation a duré 2h30 et le sujet est complexe. Aujourd'hui il s'agit de se prononcer sur le principe.

Marianne Walker : dans les années 80, tout le conseil était contre la construction du nouveau port « Que Jack Beck construise ça, nous on ne veut pas de dettes. ». *Francis Aebischer* : était dans la commission des finances. A l'époque. Les « anciens » avaient peur d'investir.

Denis Perregaux-Dielf : Pourquoi le préavis ne s'est-il pas appuyé sur les recommandations du tribunal cantonal à Lausanne?

Heinz Herrmann : Nous ne sommes pas responsables d'un refus à l'époque du préavis par le conseil. Jack Beck a souhaité que la Commune puisse investir dans le port et il l'a mentionné expressément dans la convention. Ce soir le conseil doit donner son accord de principe pour continuer la discussion avec Marina Port de Faoug SA.

Daniel Cornaz est surpris que la discussion n'arrive que maintenant, au vu de l'importance de ce vaste sujet. Un temps de réflexion aurait été bienvenu. *Marc Ursenbacher* : Délai fixé par le président du tribunal jusqu'au 27 juin puis jusqu'au 30 septembre prochain pour fixer une convention.

Thierry Feneyrolles : rend le conseil attentif au côté « humain » que suscite l'objet du préavis. Des personnes ont œuvré durant de longues années à la réussite de l'entreprise Marina Port de Faoug SA. C'est comme si tout à coup on vous prenait la moitié de l'entreprise pour laquelle vous vous êtes investi. N'importe qui défendrait son patrimoine.

Le Conseil communal décide à 20 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions d'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera nécessaire afin de permettre une participation décisive de la Commune de Faoug à la gestion, à l'administration et à l'exploitation du port objet de la Concession pour usage d'eau du 23 janvier 1980 ;

D'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera nécessaire afin de permettre une participation décisive de la Commune de Faoug au développement financier, sous réserve de préavis futurs, et à la perception de loyers du port objet de la Concession pour usage d'eau du 23 janvier 1980 ;

D'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera nécessaire afin d'obtenir l'octroi d'une nouvelle concession pour la période d'après 2029, sous réserve de préavis futurs.

8. Informations municipales

Adrian Kündig : Modération trafic à la route Henri Druey : des comptages ont été faits en mai. Nous réfléchissons à un système de modération provisoire du trafic pour cette rue et éventuellement aussi la Route Neuve.

Eclairage public : Nous avons reçu une offre pour faire passer 56 candélabres à l'éclairage LED. Une discussion aura lieu tout prochainement avec le groupe E pour discuter de cette offre.

Christophe Gujer : Les soumissions pour changer les canalisations d'eau sur la Route d'Avenches nous sont parvenues. Elles s'élèvent à env. Fr. 700'000.-. Ce montant fera l'objet d'un préavis.

Un relevé des compteurs d'eau sera fait prochainement par un représentant communal pour améliorer la base de données de la Commune et remettre à jour les compteurs d'eau qui seraient trop vieux.

Marc Ursenbacher : remercie pour la confiance du conseil témoignée par le vote positif sur le préavis n°4 et souligne que ce seront les intérêts primaires de la commune qui seront défendus.

Martine Herrmann : Actuellement une pétition circule pour que l'Etat garde ses cures. Elles ne seront donc pas vendues de sitôt. Martine Herrmann fait au conseil un bref rapport de législature énonçant les travaux principaux des 5 dernières années. Elle souligne l'évolution de la population du village qui passe de 750 à 850 habitants en moins de 3 ans. Elle remercie ses collègues pour leur bonne collaboration et le travail effectué pour la commune. Elle remercie chaleureusement les employés communaux et précise que Chantal Veyre ainsi que Daniel Pürro travaillent pour la commune depuis déjà 10 ans à son entière satisfaction. Son rapport est salué par des applaudissements nourris.

9. Divers et propositions individuelles

Laetitia Kohler : revient sur le point discuté lors du dernier conseil concernant l'arrêt du train régional Morat-Payerne à Faoug. Elle encourage la Commune à écrire directement à Doris Leuthard. *Rolf*

Hotz : propose que M. Niquille qui s'occupe de la planification des horaires à la BLS vienne nous expliquer comment sont définis les horaires. Il serait prêt à venir discuter avec les membres du conseil lors d'une prochaine séance.

Claude Monney : demande ce qu'il en est par rapport à sa demande d'éclairage public du quartier des Vouats faite lors du dernier conseil? *Martine Herrmann* : nous avons pris note de cette demande. Il faudrait effectuer des fouilles. Le sujet n'est pas prioritaire pour nous. Toutefois quand d'autres travaux de fouilles devront être réalisés dans le quartier, nous en profiterons pour nous occuper de ce point.

Jérôme Laverrière : demande que la Municipalité fasse une étude complémentaire sur l'état de la pression de l'eau dans les hauts du village. *Heinz Herrmann* : appuie cette proposition, il est important de la traiter.

Chrisophe Gujer : Nous allons d'abord finaliser le rapport des mesures du débit aux hydrantes avec l'ingénieur puis nous nous chargerons de la pression.

Yves Mischler : concernant les déchets encombrants de la déchetterie : le règlement a été fait il y a une année. Une balance a été achetée, pourquoi n'est-elle pas en fonction? *Adrian Kündig* : ce n'est pas par manque de volonté mais par manque de temps de ma part. La balance sera mise en fonction cet automne.

Roland Tacheron : constate que le dépôt de bateau a bien été nettoyé et remercie les responsables. Il demande si la Commune peut faire quelque chose pour libérer des places de bateau situées à terre au Vicux-Port. Peut-on débarrasser ces places? Autre point : nous avons reçu un tout ménage nous demandant de tailler nos haies jusqu'à fin juin. En Verdeau par exemple, la haie déborde de toutes parts. Et il en est de même pour le chemin de la déchetterie qui doit être entretenu. *Marc Ursenbacher* : le sujet des bateaux est en cours. Or tant que le locataire paie la place de location, on ne peut rien faire. Des contacts ont été pris mais cela prend du temps.

Josiane Kohler : Qu'en est-il des places de bateau en Verdeau? *Marc Ursenbacher* : le concept n'est pas encore finalisé. *Josiane Kohler* : Est-ce que les WC publics de la gare seront bientôt ré-ouverts? Je constate qu'il n'y a pas de WC public à Faoug, hormis les WC situés à la plage.

Rolf Hotz : Emplacement des vélos à la gare : Quel est l'espace exact mis à disposition des vélos? Pourrait-on aménager correctement la place et créer un couvert? *Sylvain Carrard* : la commission de parking l'avait mentionné dans son rapport, de même que la proposition de créer un couvert à l'école.

Christine Vetterli : A-t-on des précisions sur la qualité de la terre qui a été enlevée à la plage le mois dernier? La terre a-t-elle été analysée ou non? *Hans-Jörg Brechbühl* : des analyses sont en cours. Les premiers résultats montrent qu'il n'y avait rien d'autre dedans que du verre, tous les autres résultats étant dans des normes acceptables. *Christine Vetterli* : Pourquoi ne l'a-t-on pas vu avant? *Hans-Jörg Brechbühl* précise que ce sujet a déjà été discuté avec la Municipalité. *Francis Aebischer* ajoute qu'il ne s'agissait d'aucune mauvaise volonté et que les dégâts sont réparés. *Thierry Feneyrolles* : la Commune a très bien réagi et fait son travail correctement. Le verre n'a été vu qu'une fois les premières pluies passées (la terre resp. les débris de verres se nettoyaient avec l'eau). *David Aebischer* : nous avons un budget de Fr. 70'000 pour la place de jeu. On est resté dans le budget et on a pu refaire la place de gazon et y ajouter un terrain

de beach-volley par la même occasion. *Jérôme Laverrière* : il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne font pas d'erreurs. La municipalité a assumé ses erreurs a été très réactive. *Thierry Fenevrolles* : qu'en est-il de la fête de jeunesse ? Des alternatives ont été définies en fonction de la météo des prochains jours.
Yves Mischler : encourage chacun à devenir actif s'il constate que des travaux sont effectués sur les chantiers (dans le bâtiment notamment) le samedi. Le travail le samedi, sauf cas exceptionnels soumis à dérogation n'est pas autorisé par la convention collective en vigueur dans le canton.
Les jetons de présence offerts par les conseillers seront versés à 50% à la Ribambelle et à 50% au P'tit Bonheur.

Le Président remercie chacun pour son travail, il lève la séance à 22h40 et invite les membres du conseil à partager le verre de l'amitié avec la Municipalité.

P. Thévoz
Président



S. Laverrière
Secrétaire

Faoug, juin 2016
Sous réserve d'approbation.